

Procès-Verbal du Comité syndical

Séance du 20 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Mme Valérie DA SILVA ADRIANO, M. Christian DORSCHNER, Mme Michèle ESCHLIMANN, MM. Guy-Dominique KENNEL, Philippe MEYER, Patrick MICHEL, Marc SENE,

Etait présent en visio conférence : M. Jean-Claude BADER.

Avaient donné pouvoir : M. Jean-Claude BERRON à M. Patrick MICHEL, Mme Evelyne ISINGER à M. Guy-Dominique KENNEL.

Etait excusé : M. Michel ANDREU-SANCHEZ.

Assistaient en outre : Mmes Véronique BRUMM, Michèle FORTIER.

Les délégués du Syndicat mixte se sont réunis le 20 mars 2023 à 17h15, dans les locaux du musée sur convocation de Monsieur Guy-Dominique KENNEL en date du 9 mars 2023.

Le Président ouvre la séance et vérifie le quorum.

M. Christian DORSCHNER est désigné secrétaire de séance.

M. Guy-Dominique KENNEL rappelle les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal du Comité syndical du 25 novembre 2022

Les délégués approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 25 novembre 2022.

2. Affaires générales

a. Rapport d'activités

Après deux années au cours desquelles la vie du musée a été fortement impactée par la crise du Covid, le public a à nouveau pu être accueilli sans discontinuer du 1^{er} février au 31 décembre 2022, avec une programmation aussi diversifiée et riche qu'en 2019 et sans mesures sanitaires

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

spécifiques. Ainsi, la fréquentation a-t-elle pu dépasser les 50 000 visiteurs, ce qui constitue une source de satisfaction particulièrement importante, et ce d'autant plus que le visitorat étranger remonte à 24 %, comme avant la pandémie.

Les collections se sont enrichies grâce à deux dons et de nouveaux dépôts. Elles vivent et sont mises en valeur dans les collections permanentes dont l'accrochage a été renouvelé pendant la période de fermeture de janvier, mais également à travers les expositions temporaires, que ce soit sur site ou à l'extérieur. En 2022, le musée Lalique a enfin pu renouveler avec ses quatre expositions annuelles : *Un amour de Lalique, dites-le avec des fleurs* autour de la Saint-Valentin ; *Gestes et savoir-faire* avec un reportage photos de Karine Faby à la manufacture au moment des *Journées européennes des Métiers d'Art* ; *100 ans de Lalique en Alsace* pour commémorer l'allumage du premier four en 1922 et retracer l'histoire de la manufacture ; *Happy Cristal. Un Noël tout en couleur* pour mettre en valeur les créations actuelles en fin d'année.

Si le musée a, comme chaque année, participé à des événements nationaux, tels la Nuit des Musées ou les Journées européennes du Patrimoine, il a également organisé des événements qui lui sont spécifiques et qui sont désormais des rendez-vous attendus par le public local, comme *C'est tout Verre* ou *Vive les vacances ! Eveil des sens* quant à lui permet de rappeler que le musée Lalique a à cœur d'accueillir les publics dans leur diversité. Le renouvellement des marques Tourisme et Handicap et Qualité Tourisme témoignent également de cet engagement et de la volonté de mettre le visiteur au centre de ses préoccupations.

Guidé par cette philosophie, le projet de renouvellement des outils médias, initié dès 2018 en amont de la crise sanitaire, est entré dans une phase de consécration et a fortement mobilisé les équipes sur des travaux de recherche et de rédaction, mais aussi de coordination et de suivi. Les attentes sont particulièrement fortes par rapport à ces nouveaux dispositifs lancés début février 2023. Ils constitueront un atout majeur pour maintenir l'attractivité du musée.

Le Président soumet le rapport d'activités 2022 à l'avis de l'Assemblée.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le rapport d'activités 2022.

3. Finances

a. Adoption des comptes administratifs

Pour l'exercice 2022, le compte administratif présente, pour le budget principal des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 614 591,84 € et des recettes à hauteur de 1 635 276,84 €, ce montant tenant compte, des écritures de rattachement. En investissement, les dépenses ont été de 416 922,35 € et les recettes de 129 086,44 €, sachant que les

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

subventions relatives au petit équipement et à l'exposition temporaire sont versées en année N+1. Concernant le budget Boutique, le compte administratif 2022 présente des dépenses de fonctionnement à hauteur de 445 721,03 € et des recettes à hauteur de 572 957,01 €.

Budget principal

Malgré une situation économique difficile, on peut considérer que le budget a été maîtrisé. Les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 14 742,17 € par rapport à ce qui était prévu au Budget 2022.

Soulignons que les recettes de billetterie ont été bien supérieures aux prévisions budgétaires à hauteur de 69 802,25 € et que le reversement du budget annexe Boutique pour la prise en charge des frais de fonctionnement a quant à lui été supérieur de 24 546,01 € aux prévisions.

Le solde des opérations réalisées fait ressortir un déficit de fonctionnement de 128 709,12 € pour l'année 2022 (hors écritures de rattachement).

Selon les statuts, la contribution statutaire 2022 s'élève à 487 354,56 € pour la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace. Tenant compte des acomptes respectifs de 416 000,00 € et 430 000,00 €, les soldes se présentent comme suit :

- Région Grand Est : 71 354,56 € (écriture de rattachement),
- Collectivité européenne d'Alsace : 57 354,56 € (écritures de rattachement).

Conformément à l'instruction M14, ces produits supplémentaires ont d'ores et déjà été comptabilisés en produits à recevoir. Ainsi le compte administratif 2022 montre un excédent de fonctionnement de 20 685,00 €. Ceci correspond au versement par l'Etat d'un fonds de solidarité pour compenser les pertes de recettes liées à la Covid-19. Pour mémoire, l'excédent 2021 qui s'élevait à 5 057 € correspondait également au versement d'un fonds de solidarité.

En matière d'investissement, l'excédent s'élève à 287 835,91 €. On constate une nette baisse par rapport à l'année précédente en raison du paiement en 2022 des avances et des acomptes sur les marchés de travaux pour le renouvellement des outils médias. Cela s'explique également par le fait qu'aucune subvention n'a été perçue en 2022 pour ce projet.

Budget Boutique

Le budget annexe Boutique, présente quant à lui, un excédent de 127 235,98 € pour l'année 2022. Cet excédent tient compte de la prise en charge des frais de fonctionnement à hauteur de 164 546,01 € vers le budget principal. Compte tenu du report de l'exercice précédent, le budget annexe présente un excédent reporté de 435 789,34 €. De belles ventes ont été enregistrées, notamment quatre vases *Bacchantes*, un vase *Tourbillons* patiné bleu, une carafe *Goutte d'eau*, une carafe *Versailles* et un vase *Mossi*. Ainsi le chiffre d'affaires 2022 a été le plus élevé depuis l'ouverture en 2011.

- Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,
- Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- Vu la délibération du Comité syndical en date du 13 décembre 2021 approuvant les budgets primitifs,

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LAIQUE

Vu les décisions modificatives prises lors des Comités syndicaux des 21 mars, 6 juillet et 17 octobre 2022,

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que, pour ce faire, le Président est remplacé par M Philippe Meyer, Vice-Président,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, moins une abstention, les comptes administratifs de l'exercice 2022 arrêtés comme suit :

Budget principal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	5 057,00	0,00	546 614,09	0,00	551 671,09
Opérations de l'exercice (hors écritures de rattachement)	1 614 591,84	1 506 567,72	416 922,35	129 086,44	2 031 514,19	1 635 654,16
TOTAUX	1 614 591,84	1 511 624,72	416 922,35	675 700,53	2 031 514,19	2 187 325,25
Solde des opérations comptabilisées	102 967,12	0,00	0,00	0,00	102 967,12	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	128 709,12	0,00	0,00	0,00	128 709,12
Résultats de l'exercice	0,00	20 685,00	287 835,91		287 835,91	20 685,00
Résultat de clôture	0,00	25 742,00	0,00	258 778,18	0,00	284 520,18

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Budget Boutique :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	308 553,36	0,00	0,00	0,00	308 553,36
Opérations de l'exercice	445 721,03	572 957,01	0,00	0,00	445 721,03	572 957,01
TOTAUX	445 721,03	881 510,37	0,00	0,00	445 721,03	881 510,37
Résultat de l'exercice	0,00	127 235,98	0,00	0,00	0,00	127 235,98
Résultats de clôture	0,00	435 789,34	0,00	0,00	0,00	435 789,34

b. Adoption des comptes de gestion

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur pour l'année 2022,

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, les comptes de gestion du budget principal et de la Boutique du Receveur pour l'exercice 2022 dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2022.

c. Affectation des résultats

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14 et en M4, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- ✓ soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,
- ✓ soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Considérant que le résultat N – 1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Considérant les éléments suivants :

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LAIQUE

✓ Budget Principal :

Fonctionnement :

Solde des opérations comptabilisées (1 635 276,84 – 1 614 591,84)	+ 20 685,00
Produits constatés d'avance	+ 128 709,10
Résultat de l'exercice	+ 25 742,00

Investissement

Solde d'exécution de l'exercice (129 086,44 – 416 922,35)	- 287 835,91
Résultat antérieur reporté	+ 546 614,09
Solde d'exécution de la section d'investissement	+ 258 778,18

✓ Budget Boutique :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice (572 957,01 – 445 721,03)	+ 127 235,98
Excédent de fonctionnement reporté	+ 308 553,36
Résultat de fonctionnement à reporter	+ 435 789,34

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats cumulés comme suit :

✓ Budget Principal :

002 :	+ 25 742,00
001 :	+ 258 778,18

✓ Budget Boutique :

002 :	+ 435 789,34
-------	--------------

d. Décision budgétaire modificative

Le budget 2023 ayant été voté le 25 novembre dernier, la décision budgétaire modificative a pour but d'intégrer les résultats de l'exercice 2022 et de prévoir les crédits nécessaires au paiement des frais d'études et d'accompagnement pour le renouvellement des outils médias. Les crédits avaient été prévus sur l'exercice 2022 mais l'agence Ducks Sceno n'a présenté sa facture qu'en janvier 2023.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération du comité syndical en date du 25 novembre 2022 qui approuve le budget principal et le budget annexe Boutique de l'exercice 2023,

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LAIQUE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Budget principal

Fonctionnement :

Recettes :	002	020	+ 25 742,00
Dépenses :	64131	020	+ 25 742,00

Investissement :

Dépenses :	2031	020	+ 15 000,00
Recettes :	001	020	+ 258 778,18

Budget annexe

Fonctionnement

Recettes :	002	+ 435 789,34
Dépenses :	607	+ 435 789,34

e. Tarifs Boutique

Afin de développer l'offre de la Boutique, la vente de différents produits complémentaires a été envisagée. Il convient d'en définir les tarifs.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité,

- ✓ d'autoriser le Président à fixer les tarifs pour l'année 2023 selon les tableaux joints en annexe,
- ✓ d'autoriser le Président à fixer les tarifs des produits dont la liste n'est pas encore arrêtée à ce jour. Il en rendra compte lors de la prochaine séance du Comité syndical.

f. Tarifs billetterie

Un livret de guidage des collections permanentes est disponible à l'accueil du musée. Pour éviter les impressions inutiles, il est proposé de le rendre payant pour les groupes. Afin de développer l'offre, la présentation du musée, jusque-là uniquement destinée aux groupes pourrait être accessible aux individuels sur réservation.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

- ✓ prend acte et décide d'appliquer les grilles tarifaires pour l'année 2023 jointes en annexe,
- ✓ autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- ✓ prévoit de répondre à certaines situations particulières en accordant un tarif réduit ou la gratuité sur les entrées et les prestations proposées,
- ✓ autorise le Président à fixer les tarifs dont la liste n'est pas encore arrêtée à ce jour. Il en rendra compte lors de la prochaine séance du Comité syndical.

4. Divers

a. Actualité du musée

L'évènement *Happy Cristal* a connu un franc succès, 5 374 visiteurs sont venus au musée au mois de décembre. Au cours de cette période de belles ventes ont été réalisées à la Boutique. Au mois de décembre, le chiffre d'affaires s'est élevé à 80 970,39 €.

Le musée Lalique est traditionnellement fermé en janvier. Cette période a permis la réalisation des travaux de maintenance – électricité, chauffage... ainsi que celle des contrôles réglementaires et l'opération de ménage approfondie.

En complément des interventions d'entreprises extérieures, les agents d'accueil ont effectué l'inventaire de la boutique et l'ont réagencée dans la perspective de la réouverture. Au niveau administratif, le travail s'est articulé essentiellement autour de la clôture des exercices budgétaires 2022, des déclarations annuelles et de l'organisation des entretiens professionnels. Pendant cette période, l'équipe de conservation s'est quant à elle attachée au renouvellement des œuvres exposées et au nettoyage des vitrines.

Ce début d'année a surtout permis la mise en œuvre des travaux de renouvellement des outils médias. Une nouvelle cimaise a été posée dans l'espace d'accueil à l'entrée du musée. Celle-ci permet de présenter un texte sur *Pourquoi Lalique à Wingon-sur-Moder*, un autre sur la notion de Musée de France ainsi qu'un cartel développé du lustre. Une vitrine y a également été installée pour présenter les nouvelles pièces entrées dans les collections. Dans la galerie sud, une lecture de paysages est proposée. Quant au musée, les anciens écrans ont été remplacés et de nouveaux contenus ont été mis en place, les vidéoprojecteurs ont été changés, un nouveau film est présenté sur le mur d'écrans et des carrefours permettant la contextualisation ont été ajoutés. Dans la galerie nord, des textes et photographies présentent les métiers de la manufacture. Les visio-guides ont également fait peau neuve.

La réouverture a eu lieu le 11 février avec la veille le vernissage de ces nouvelles installations et de l'exposition de photographies *Lalique en grand*. Les 11 et 12 février, se déroulait *C'est tout verre*, week-end familial et festif, riche en animations qui a accueilli 1 006 visiteurs.

Au cours de cette nouvelle année, les visiteurs pourront tout particulièrement profiter :

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Du 11 février au 29 mai :	<i>Exposition photographique Lalique en grand</i>
Les 1 et 2 avril :	<i>Journées européennes des métiers d'art</i>
Le 13 mai :	<i>Nuit des musées</i>
Les 3 et 4 juin :	<i>Rendez-vous aux jardins</i>
Du 28 juin au 5 novembre :	<i>Exposition Faune³</i>
Les 8 et 9 juillet :	<i>Vive les vacances</i>
Les 16 et 17 septembre :	<i>Journées européennes du patrimoine</i>
Tout le mois d'octobre :	<i>Eveil des sens</i>
Du 29 novembre au 7 janvier 2024 :	<i>Happy cristal</i>

Le Président



Les membres du Comité syndical

Le Secrétaire de séance

